



Vdi 23/02
à JU

PRÉFECTURE DU VAR

DIRECTION DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITES LOCALES

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
DES AFFAIRES MARITIMES ET
DU TOURISME

Toulon, le 6 OCT 2003

REF à RAPPELER : GD
☎ : 04.94.18.84.17
Gerard.DUVIVIER@var.pref.gouv.fr

**COMPTE RENDU DU COMITE DE PILOTAGE
DE LA RECONSTITUTION ECOLOGIQUE
DU MASSIF DES MAURES**

REUNION DU 15 SEPTEMBRE 2003

SOUS PREFECTURE DE DRAGUIGNAN

Le comité de pilotage, constitué à la suite des incendies de l'été 2003 pour la reconstitution écologique du massif des Maures, a été installé par M. le Préfet le 15 septembre 2003, à 14 heures, en sous-préfecture de Draguignan.

Participaient à cette réunion :

- M. Philippe VITEL, député du Var.
- M. Jean-Michel COUVE, député maire de Saint-Tropez, accompagné de M. Jean-Paul LLAVADOR.
- M. François TRUCY, sénateur du Var.
- M. Franck PERRIEZ, inspection générale, administration.
- M. François BARTHELEMY, inspection générale de l'environnement.
- M. Jean-Hugues BARTET, conseil général du génie rural des eaux et forêts.
- M. Jean-Pierre DAVID, conseil général des ponts et chaussées.
- M. Patrice FOIN, conseil général des ponts et chaussées.
- M. Jean-Luc NEVACHE, secrétaire général de la préfecture du Var.
- M. Jacques SENEQUIER, maire de Cogolin, Président du SIVOM du Pays des Maures.
- Mme Françoise BARRE, maire de Callas.
- Mme Anne-Marie COUMARIANOS, maire du Rayol-Canadel, présidente du SIVOM Littoral des Maures.
- Mme Florance LANLIARD, maire du Plan-de-la-Tour.
- M. André WERPIN, maire de La Garde-Freinet, président des communes forestières du Var.
- M. Hubert ZEKRI, maire du Muy, accompagné de M. Jack VERRIEZ.
- M. Guy SAURON, maire de La Môle, accompagné de M. Jacques LHERMITTE.
- M. Luc JOUSSE, maire de Roquebrune-sur-Argens, accompagné de Mme Martine BAUX, conseillère municipale, et M. René TERVER, directeur général des services.

.../...

- M. Alain BENEDETTO, maire de Grimaud.
- M. Nello BROGLIO, maire des Adrets-de-l'Estérel.
- M. Thierry PESCE, conseiller municipal, mairie de Vidauban.
- M. Antonin BODINO, adjoint aux affaires européennes, accompagné de M. Edouard THOMAS, directeur de cabinet, de Six-Fours-les-plages,
- M. Lucien GENDROT, adjoint au maire de La Motte.
- Mme Denise DOLEATO et M. Gérard BERNARD, adjoints au maire de Puget-sur-Argens.
- M. Jean-Claude TOSELLO, adjoint au maire de Fréjus.
- M. R.M GERMAIN, adjoint au maire de Saint-Raphaël.
- M. Bernard JANVIER, adjoint au maire de Sainte-Maxime.
- Mme Mauricette STEINFELDER, directrice adjointe de la DIREN PACA.
- M. Christian FAVRE, directeur adjoint des services d'incendie et de secours du Var.
- M. Jérôme FROUTE, directeur de l'office national des forêts du Var.
- M. Jean-Louis PERIN, directeur adjoint de l'équipement.
- ~~M. Philippe TEJEDOR~~ directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, accompagné de M. Philippe BLACHERE.
- MM. Franck FOURMENT et Gaston GUYON, chambre d'agriculture du Var.
- M. Didire BERNARD, sous-préfecture de Draguignan.
- M. Gérard DUBOIS, directeur de l'environnement et de l'équipement rural, conseil général du Var.
- M. Jean-Marie QUESADA, directeur adjoint de l'action économique, conseil général du Var.
- M. Eric CALLES, direction des infrastructures et des transports, conseil général du Var.

- M. Alain PRUVOST, DGA, conseil général du Var.
- Mme Sylviane ABBAS, direction des affaires communales du conseil général du Var.
- M. Louis FONTICELLI, président fédération pêche du Var.
- M. Jean LAGRAULET, directeur de la fédération départementale des chasseurs du Var.
- Mme Anne COMBES, présidente de l'AVSANE, accompagnée de M. Joël CAUDEN, vice-président.
- MM. Christian SEUGE et Alain MALLARD, UDVN 83.
- Mme Danièle TALPAERT, directrice du SIVOM Pays des Maures, golfe de Saint-Tropez.
- M. Jacques BRUN, service forestier, SIVOM Pays des Maures.
- M. Gilles DREYDEMY, Directeur Adjoint du comité départemental du tourisme.
- M. Christian EYMERY, secrétaire du syndicat propriétaires forestiers du Var.
- M. Jean-Jacques GUITARD, ligue pour la protection des oiseaux.
- M. Luc DUBOIS, service forêt région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- M. Bernard GUAY, directeur du comité régional de la propriété forestière, accompagné de M. Louis VALENTIN.
- M. Michel TILLMANN, technicien, conservatoire du littoral.
- Mlle SPIRE et M. DUVIVIER, bureau de l'environnement, préfecture.

Absents excusés :

- M. André GEOFFROY, sénateur.
- M. Jean-Sébastien VIALATTE, Député, Conseiller Général, Maire de Six-Fours-Les-Plages

Après avoir remercié l'ensemble des participants pour leur présence à cette réunion, M le Préfet rend hommage aux 3 pompiers victimes de leur devoir, lors des incendies de cet été qui ont particulièrement ravagé le massif des Maures.

Il informe l'assemblée des réunions qui ont été et seront conduites au niveau interministériel en soulignant l'attention apportée, à ce problème, par l'administration centrale et qui se traduit, ce jour, par la présence des représentants de grands corps d'inspection de l'Etat :

- M. PERIEZ, Préfet, Inspection Générale de l'administration.
- M. François BARTHELEMY, inspection générale de l'environnement.
- M. Jean-Hugues BARTET, conseil général du génie rural des eaux et forêts.
- M. Jean-Pierre DAVID, conseil général des ponts et chaussées.
- M. Patrice FOIN, conseil général des ponts et chaussées.

M. le Préfet remercie l'ensemble des partenaires pour leur contribution aux réflexions engagées et propose de passer à l'ordre du jour qui prévoit l'examen de:

I LA SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS ET DES PROPOSITIONS

II DES TRAVAUX D'URGENCE ET D'EXTREME URGENCE

III DES MESURES A LONG TERME

M. le Préfet demande à M. NEVACHE, Secrétaire général de la Préfecture, de présenter la synthèse des contributions

I SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS ET DES PROPOSITIONS :

M. NEVACHE indique que cette synthèse ne rassemble pas moins de 22 contributions, ce qui compte tenu du peu de temps laissé à partir de la demande est remarquable.

Partant du constat global et paradoxal que la forêt des Maures a toujours brûlé mais qu'elle ne cesse de s'étendre, que d'importants incendies la parcourent depuis des années, que la répétition des feux de forêt dans le massif (1982, 1990, 1991, 2003 rappelle M. COUVE, député) serait due à la trop grande combustibilité d'une forêt majoritairement privée, non entretenue par des propriétaires forestiers disposant de peu de moyens, insuffisamment surveillée durant la saison estivale, les membres du comité de pilotage proposent trois types de mesures :

.../...

- des mesures d'urgence pour sécuriser les axes de circulation et parer aux risques d'érosion des sols et d'inondations sur des terrains désormais dépourvus de couvert végétal,
- des mesures de prévention fondées sur l'information, l'approche réglementaire, l'adaptation des moyens aux risques,
- des mesures plus lointaines fondées sur le retour de l'homme, les activités agropastorales et le développement économique de la forêt,
- une réflexion plus globale en termes d'aménagement du territoire à conduire en liaison avec le projet de charte forestière de territoire du massif des Maures initié par l'association des communes forestière du Var.

Les mesures d'urgence ciblées sur les problèmes de sécurité :

- le marquage et l'abattage des arbres calcinés et dangereux situés le long des voies de circulation, notamment départementales (propositions du DDAF, de la DIREN, de l'AVSANE, du SIVOM du pays des Maures),
- les travaux de nettoyage des cours d'eau et de vérification des ouvrages d'écoulement des eaux et de leurs abords afin de prévenir les risques d'inondations et de coulées de boues imputables aux premiers orages (association des communes forestières, DDAF, DIREN, M. COUVE),
- l'élaboration d'un Atlas paysager (DIREN).

Les mesures de prévention fondées sur l'information du public, la surveillance de la forêt, le respect de la réglementation et l'adaptation des moyens au risque :

1) l'information et la sensibilisation au risque feu de forêt :

- il est proposé de développer une campagne d'information à l'orée de la saison touristique pour sensibiliser les touristes et les usagers des espaces forestiers sur le risque incendie :

*au moyen des médias (association AVSANE)

*par distribution de prospectus ou de brochures en plusieurs langues européennes (français, anglais, allemand, néerlandais; etc.) aux principaux péages d'accès au réseau autoroutier PACA à l'est, à l'ouest et au nord (M. TRUCY).

2) Doter la forêt d'un système de surveillance et de veille durant l'été :

- réintroduire la force publique dans les forêts avec des patrouilles de gardes champêtres, de gendarmes, installer des tours de guet avec des guetteurs bénévoles (syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du Var, association AVSANE),
- mettre en place une surveillance aérienne dès le déclenchement du plan Alarme (syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du Var).
- créer deux unités de sapeurs forestiers, fortes chacune de 25 hommes, ayant pour mission de surveiller la forêt et de prévenir de tout départ de feu (conseil des harkis du Var)

3) Assurer le respect de la réglementation :

- faire respecter l'obligation de débroussaillage partout (c'est la mesure qui réunit le plus de suffrages, toutes les contributions l'évoquent),
- intégrer le risque incendie par des prescriptions réglementaires dans les futurs schémas de cohérence territoriale (SCOT) et les plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes exposées au risque incendie (contribution du DDE),
- assujettir la délivrance des permis de construire en limite forestière à la réalisation :
 - *de chemins d'accès présentant un gabarit suffisant pour la circulation des véhicules d'incendie et de secours,
 - *de certains équipements, tels une piscine pouvant servir de bassin de pompage (DDE, DDSIS, M. VIALATTE, M. GEOFFROY, etc.).
- interdire la circulation sur les pistes DFCI et limiter l'accès du public dans les massifs (syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs).

4) Adapter les moyens au risque incendie :

- moderniser le parc de véhicules des pompiers varois qui auraient une moyenne d'âge de 15 ans contre 6 en moyenne nationale (M. TRUCY),
- créer une flottille aérienne affectée et basée dans le VAR à proximité des massifs car il faudrait une heure de vol à un Canadair pour venir de Marignane à Fréjus (syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs).
- mutualiser les moyens de lutte contre l'incendie au niveau intercommunal (association AVSANE), au niveau européen (M. COUVE), au niveau international entre l'hémisphère nord et l'hémisphère sud (M.GIRAN).

Les mesures fondées sur le retour de l'homme, les activités agropastorales et le développement économique de la forêt pour combattre la déprise agricole :

- les partenaires sont unanimes à préconiser cette mesure qui se décline selon plusieurs variations :

*réintroduire des exploitants agricoles ou sylvicoles dans l'espace forestier pour l'exploiter et l'entretenir grâce à une agriculture ou un pastoralisme de production, éventuellement subventionnée par les pouvoirs publics pour tenir compte du service rendu à la collectivité (M. VIALATTE, SIVOM du pays des Maures, M. COUVE, association des communes forestières, etc.),

*développer l'économie forestière : exploitation du liège, du bois, production de châtaigneraies (préconisation de la majorité des contributeurs),

*aménager des zones coupe-feu par la mise en place de vignes ou d'oliveraies, conçues non comme des zones de production (vin, olives) dont les coûts d'exploitation restent à la charge des agriculteurs mais comme des zones de protection des massifs, gérées par des agriculteurs ayant le statut d'auxiliaires à la protection des massifs (ensemble des contributeurs).

Lier la réflexion sur la reconstitution forestière à celle engagée par l'association des communes forestières en vue de l'élaboration d'une charte forestière de territoire du massif des Maures :

- Mesure préconisée par de nombreux contributeurs : chambre d'agriculture, SIVOM du littoral des Maures, SIVOM du pays des Maures, M. COUVE,

- le conseil régional demande que soit mis en place, au-delà du comité de pilotage départemental, un comité de suivi opérationnel par massif incendié piloté directement par les maires et les élus locaux des communes sinistrées, lequel travaillerait en liaison avec la charte forestière de territoire de l'association des communes forestières.

- Le DDAF considère que la reconstitution d'une telle superficie impose une réflexion en termes d'aménagement du territoire portant sur plusieurs secteurs : politique DFCI, urbanisme, agriculture, sylviculture, réhabilitation des milieux, fréquentation, réhabilitation paysagère.

M. le Préfet ouvre le débat.

M. CAUDEN s'interroge sur la possibilité de planter d'autres variétés que les résineux, particulièrement sensibles aux incendies.

M. le Préfet précise que la réponse ne peut être apportée dans l'immédiat, une réflexion, de portée nationale, doit être conduite sur ce thème.

.../...

M. WERPIN indique que l'association des communes forestières du Var élabore une charte forestière qui reprend l'ensemble des thèmes abordés ce jour. En ce qui concerne les actions préventives, il pense que le respect de l'obligation de débroussailler est primordiale mais qu'il faut impérativement créer de grandes coupures seules capables d'éviter la propagation des incendies. Des travaux ont déjà été réalisés dans ce sens. Il convient maintenant d'analyser le comportement du feu sur ces grandes coupures et en tirer des enseignements pour les actions à entreprendre.

M. ZEKRI indique que les feux de cet été sont déconcertants. Il prend pour exemple le Massif du ROUET qui a été entièrement brûlé alors qu'y avaient été réalisées les mesures qui viennent d'être évoquées – grandes coupures, diversité végétale, culture de la vigne, débroussaillage intensif...

M. JOUSSE signale les difficultés rencontrées pour appliquer le débroussaillage d'office dans les lotissements dépourvus d'une ASL. Il cite le cas de 7 lotissements recensés sur sa commune et qui concernent plus de 7 000 habitants. Il souhaite que des dispositions soient prises pour rendre obligatoires les ASL lorsque la situation l'exige.

M. le Préfet indique que cette proposition sera examinée attentivement.

Mme BARRE souhaite que l'entretien sous les lignes électriques moyenne tension soit mieux réalisé. Elle ajoute qu'avant d'étendre à 100 m l'obligation de débroussaillage, autour des habitations, il conviendrait de faire respecter efficacement la réglementation existante. Elle remercie M. le Préfet d'avoir repoussé d'une semaine la date de l'ouverture de la chasse. Mme BARRE est favorable à la limitation de la pénétration dans les massifs.

M. le Préfet précise que l'ouverture de la chasse a été reporté d'une première semaine et que de nouvelles décisions seront prises en cas de nécessité.

M. COUVE s'associe à l'hommage rendu, par M. le Préfet, aux sapeurs-pompiers disparus. Il félicite l'ensemble des services qui sont intervenus sur le terrain au premier rang desquels les pompiers, les agents de l'ONF et de la gendarmerie nationale.

M. BROGLIO souhaite que des actions soient entreprises pour développer la responsabilisation des personnes au regard des risques d'incendie, notamment de celles qui habitent en lisière des forêts. La lutte contre des feux importants nécessite de grandes quantités d'eau dont sa commune est dépourvue.

M. FONTICELLI donne une réponse partielle à ce problème de quantité d'eau qui pourrait être recherchée au travers de la réalisation de retenues collinaires.

.../...

M. GUAY souligne l'excellence du rapport de M. le Secrétaire Général. En ce qui concerne la situation à long terme, il expose tous les avantages du développement de l'exploitation du chêne-liège. La demande en liège est en forte progression. De plus cette activité favorise le retour de la présence humaine au cœur des forêts.

M. GENDROT s'étonne de la dévalorisation des travaux en forêt. S'agissant de l'information à donner aux touristes sur les dangers du feu il convient de ne pas les effrayer ce qui aurait pour conséquence de menacer l'activité touristique. Il ajoute qu'il faudra conduire une réflexion sur l'urbanisation isolée en milieu forestier. En effet, la protection des maisons détourne les moyens des pompiers dans la lutte contre l'incendie lui-même.

II LES TRAVAUX D'URGENCE ET D'EXTREME URGENCE

M. BLACHERE, à la demande de M. le Préfet, rend compte des travaux d'urgence qui ont été effectués. Il précise que la mise en sécurité des axes routiers par l'abattage des arbres marqués par les services de l'ONF a déjà commencé et se poursuit activement. Il ajoute que le Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales a financé, à hauteur de 20 000 €, l'étude conduite, avec une célérité qu'il convient de souligner, par le service départemental de Restauration des Terrains en Montagne des Alpes Maritimes (RTM) et relative à l'analyse des risques torrentiels et de mouvements de terrain consécutifs aux incendies de forêt. Enfin, l'Etat a apporté, aux collectivités locales, l'expertise de ses services.

M. FROUTE ajoute que l'étude "RTM" porte sur les conséquences des 4 grands feux de fin juillet et du premier feu de La Garde-Freinet du 21 août dernier, en matière de risques torrentiels et de mouvements de terrain en cas de pluies d'automne. Le territoire de 12 communes a été analysé.

Cette étude a été menée en un temps record (moins de 3 semaines) car il s'agissait de proposer des travaux d'extrême urgence à réaliser avant les grosses pluies de fin d'été. Une large concertation a cependant été organisée entre l'ONF, la DDAF, le Conseil Régional, le Conseil Général et les communes concernées, afin de préciser et compléter le programme de travaux d'urgence de chacune des 12 communes.

Dans cette phase liée à des enjeux de sécurité publique, l'ONF intervient comme assistant technique, administratif et financier des services de l'Etat et des collectivités territoriales. Certaines communes, compte tenu de l'urgence, ont entrepris des travaux sans attendre le résultat de l'étude. Une étude complémentaire sur le 2^{ème} feu de LA GARDE-FREINET doit être réalisée.

.../...

M. le Préfet appelle l'attention des maires sur l'impérative nécessité de prévoir, dès à présent, des scénarios d'évacuation des populations qui pourraient être menacées en cas de fortes précipitations, les travaux de mise en sécurité, en dépit de toutes les diligences entreprises, ne pouvant être tous réalisés avant les pluies de l'automne.

M. JANVIER se déclare très satisfait de ce qui a été entrepris.

M. VITTEL rappelle que le Conseil Régional et le Conseil Général ont consacré, chacun, 1 million d'€ pour aider les communes à financer les travaux de réparation des dommages subis. Il souhaite que l'Etat apporte une contribution à la hauteur du sinistre.

M. le Préfet indique que les dispositions prises par l'Etat, pendant les incendies, seront complétées prochainement et feront l'objet d'une présentation globale en comité de pilotage.

M. WERPIN est entièrement d'accord avec l'obligation de réaliser très vite les travaux concernant le bon écoulement des eaux mais qu'il importe de ne pas oublier les mesures destinées à éviter les éboulements de terrains.

M. le Préfet rappelle que la procédure d'urgence, par marchés publics avec mise en concurrence simplifiée, doit être réservée à certaines catégories de travaux, concernant la sécurité des personnes, mais qu'elle ne peut pas l'être pour régler l'ensemble des problèmes. C'est pourquoi les travaux d'urgence sont effectués sur la partie aval, la partie amont nécessitant des interventions plus globales, sur de plus grandes surfaces.

M. JOUSSE souligne l'importance des sommes engagées mais déplore que les subventions soient accordées hors taxe ce qui génère des problèmes de trésorerie pour les communes qui font l'avance de la TVA.

Mme LANLIARD évoque l'érosion du massif rocheux situé sur sa commune et les risques d'éboulement qui s'en suivent. Le devis de mise en sécurité, établi à sa demande, d'un montant de 300 000 € TTC., n'est pas supportable financièrement par la seule commune. Une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Général.

M. DUBOIS indique que le dossier est en cours d'instruction pour déterminer en particulier ce qui est consécutif à l'incendie. Il précise que l'aide du Conseil Général n'est pas plafonnée par commune.

M. BLACHERE rappelle que l'élaboration des Plans de Prévention des Risques Incendie de Forêt (PPRIF) suit la même procédure que les autres Plans de Prévention des Risques (PPR) mais que la modélisation des risques incendie est plus difficile à appréhender. Dans ce domaine 3 secteurs sont considérés comme prioritaires et portent sur les massifs du Sud - SAINTE-BAUME, des Maures et de l'Estérel.

M. PERRIN se demande si l'on peut se passer d'une réflexion sur l'accès aux propriétés sur lesquelles un permis de construire a été déposé. Il rappelle que les services de l'équipement instruisent chaque année 30 000 actes. M. PERRIN ajoute qu'une expérience a été conduite sur 10 communes où a été imposée une voirie de desserte d'une largeur de 4 m, permettant la manœuvre des véhicules de secours, pour chaque nouveau permis de construire. En conclusion de cette étude il a été décidé d'étendre cette disposition à l'ensemble du département.

M. SAURON s'interroge sur la réalité des « zones naturelles » dans le cadre des Plans locaux d'Urbanisme (PLU). Il souligne le cas particulier d'un lotissement où 3 permis de construire ont été refusés par les services de l'équipement, sans concertation alors que cette concertation est demandée lors de l'élaboration des Plans de Prévention des Risques.

M. SENEQUIER rappelle l'existence des PIDAF qui ont mis en œuvre les principales mesures qui sont proposées aujourd'hui (grandes coupures, pistes DFCI...). Il souhaite qu'une réflexion soit conduite sur l'organisation de la lutte contre le feu.

M. le Préfet indique que, dans le cadre du retour d'expérience des incendies, qui sera prochainement établi, un volet important sera consacré aux relations entre les élus et les pompiers.

III LES MESURES A LONG TERME

Mme STEINFELDER, directrice adjointe de la DIREN PACA, expose que la perspective d'une reconstitution écologique du massif des Maures nécessite une concertation très active entre les maires, les propriétaires forestiers, les administrations d'État et la communauté scientifique.

Il s'agit, dans un premier temps, d'établir un bilan écologique des dégâts provoqués par les incendies, ce qui ne pourra utilement se faire qu'après un délai d'un an à 18 mois. Puis, dans un deuxième temps, il conviendra de définir une stratégie hiérarchisée et concertée pour élaborer un schéma d'ensemble de qualité pour la restauration des populations végétales, animales, paysagères.

Pour réaliser le programme défini, seront utilisés en synergie les outils réglementaires existants tels que Natura 2000 : ainsi, le comité de pilotage de la Plaine des Maures, installé en novembre 2001, pourrait utilement étendre sa réflexion et inclure dans le document d'objectifs qu'il élaborera, les aspects de restauration et de prévention du site.

.../...

M. TEJEDOR indique qu'il convient de tirer les enseignements des évènements de cet été pour connaître exactement la place de l'homme dans la forêt en matière d'entretien et de prévention. Il faut travailler pour cela avec les agriculteurs et les forestiers pour relier les filières du liège, de la vigne, de l'olivier, à la lutte contre les incendies.

M. FOURMENT expose la position de la profession agricole : « l'homme en forêt et non l'homme contre la forêt, et également l'homme en périphérie de la forêt ». Il est nécessaire de voir la problématique en termes techniques et économiques par une approche de type contractuel.

M. COUVE rappelle qu'au-delà des facteurs déclenchants et aggravants, il existe un facteur encore plus grave : l'embroussaillage. Il devient indispensable, dans le cadre de l'aménagement du territoire, de solvabiliser la forêt par le rétablissement des activités sylvicoles à condition qu'elles soient solidaires entre elles : exploitation du liège et du bois-matériau, exploitation du bois pour la fourniture d'énergie, plantation et exploitation d'essences à feuillages décoratifs, etc..., et à condition qu'elles soient aidées financièrement par la communauté européenne, l'Etat, les collectivités territoriales...

M. GUAY indique que la forêt « rapporte » plus à l'Etat par la fiscalité sur les mutations qu'aux exploitants par le produit de leurs activités. Le syndicat des propriétaires forestiers travaille avec l'ONF, les communes et la DDAF pour développer la sylviculture : la forêt peut être rentable si on lui en donne les moyens.

M. PERRIN fait part de la réflexion de la DDE sur l'aménagement de la RD25 qui pourrait contenir des dispositions permettant à cette voirie d'assurer un rôle efficace de coupe-feu et de piste DFCI.

M. le Préfet remercie tous les participants du comité de pilotage pour la qualité de leurs réflexions et de leurs propositions ainsi que de leur active implication dans les actions à entreprendre pour protéger la forêt des conséquences des incendies et prévenir la reproduction de telles catastrophes. Il remercie également les représentants des ministères de l'environnement, de l'équipement et de l'agriculture d'avoir été présents à cette réunion, et d'avoir pris connaissance des contributions du comité.

La séance est levée à 16 h 15.

Le Préfet,



Pierre-Etienne BISCH